



# CONCERTATION

## PROJET DE LIAISON Crémieu-Lyon par Meyzieu

### Tramway et itinéraire cyclable

DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

## Cahier d'acteur

### Avis de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné sur le projet de liaison en tramway Crémieu-Part-Dieu par Meyzieu

Les Balcons du Dauphiné constituent un territoire résidentiel et économique attractif, marqué par des flux quotidiens importants vers la métropole de Lyon (plus de 6 000 allers/retours jours pour les déplacements domicile – travail, sans compter les autres motifs). À ce titre, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML), elle est pleinement investie dans la démarche de copilotage et de cofinancement du projet de tramway, aux côtés de la région et des autres partenaires.

La concertation préalable est donc l'occasion pour les Balcons du Dauphiné de rappeler que le projet de tramway est pleinement intégré au projet du territoire et aux engagements de la politique publique mobilité. Aussi, l'intercommunalité est particulièrement attentive à ce que l'ensemble des conditions aptes à garantir la meilleure intégration territoriale possible du futur tramway soient réunies. Ces conditions sont principalement liées à des enjeux d'aménagement du territoire et de gouvernance.

#### Un projet de tramway qui prend place dans le projet du territoire

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) en 2021. Pour déployer cette compétence, elle a élaboré et voté une politique publique mobilité en 2022 ainsi qu'un programme d'actions. L'action « Étude pour la mise en œuvre d'une liaison Lyon-Crémieu en Transport en Commun en Site Propre (TCSP) » est ainsi intégrée à l'axe 4 de la politique mobilité : « Améliorer notre accessibilité depuis et vers les pôles extérieurs ». Par ailleurs, le projet du territoire voté en juillet 2022 fait de la mobilité l'un de ses cinq enjeux majeurs, pris en compte dans toutes nos actions et politiques communales ou intercommunales

Dans ce cadre, la communauté de communes soutient la réalisation de ce projet qui constitue une infrastructure stratégique intégrée aux réflexions du futur Service Express Régional Métropolitain (SERM), assurant une desserte performante depuis Crémieu jusqu'au centre de l'agglomération lyonnaise. Ce projet doit par ailleurs se réaliser sans rupture de charge de Crémieu à Lyon pour garantir son efficacité et attractivité.

Dans un contexte de transition énergétique et d'exigence de réduction des émissions, il répond également aux attentes croissantes des habitants en matière de mobilités décarbonées, de lutte contre les congestions routières et d'amélioration de la qualité de l'air. Ces objectifs sont pleinement convergents avec ceux du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en 2022, notamment son axe 1 « Développer les modes de mobilités éco-responsables » (action 1-5 : Développer l'accessibilité et la connexion avec les territoires voisins).

Le tramway sera enfin un levier majeur de développement, en renforçant l'accessibilité du territoire et en soutenant son attractivité résidentielle, touristique et économique. Les Balcons du Dauphiné disposent d'atouts paysagers et patrimoniaux d'envergure (plateau de Crémieu, grottes de La Balme, site de Larina, etc.) et le tramway constituera une nouvelle porte d'entrée vers ces sites remarquables en se connectant par ailleurs directement à la voie verte Crémieu – Arandon et à la ViaRhôna. Le territoire, et particulièrement les communes de Tignieu-Jameyzieu et Crémieu, gagnera également une attractivité nouvelle pour le développement d'entreprises, notamment tertiaires, en lien avec cette accessibilité facilitée à la métropole lyonnaise. Cela participera au rééquilibrage des flux domicile/travail, avec plus d'actifs venant travailler en Nord-Isère depuis les territoires limitrophes.



Située en Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Isère, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné bénéficie d'un emplacement géographique privilégié au carrefour des grandes agglomérations de la région (Lyon, agglomération des portes de l'Isère, Grenoble, Chambéry). Bordée par le fleuve Rhône sur environ 60 kilomètres, elle compte 47 communes et plus de 80 000 habitants. Elle est organisée autour de six polarités de bassins de services rassemblant les principaux services à la population : Montalieu-Vercieu, Crémieu, Tignieu-Jameyzieu, Morestel, Saint-Chef et Les Avenières-Veyrins-Thuellin.

#### Coordonnées

Communauté de communes des Balcons du Dauphiné  
100 allée des Charmilles,  
38 510 ARANDON PASSINS  
Tél : 04 74 80 23 30  
contact@balconsdudauphine.fr  
<https://www.balconsdudauphine.fr>

## L'enjeu d'une approche globale et intercommunale de l'aménagement du territoire

Les équilibres territoriaux des Balcons du Dauphiné seront fortement modifiés par la mise en service du tramway. Il s'agit d'anticiper les besoins en termes de pression foncière et résidentielle, habitat / logement, mobilités, services à la population, tout en restant vigilant quant aux impacts environnementaux et agricoles. Cette préoccupation est d'autant plus légitime que les effets territoriaux du tramway se cumuleront avec ceux du projet d'EPR2, dont le chantier débutera prochainement dans la plaine de l'Ain, sur la commune de Loyettes.

L'addition de ces projets structurants impose une coordination étroite entre collectivités, intercommunalités et État afin de garantir un aménagement du territoire harmonieux et un juste équilibre entre développement et préservation des ressources locales.

L'intercommunalité accueille donc ce projet avec responsabilité : maximiser ses effets positifs, maîtriser ses externalités, et maintenir un cadre de vie de qualité pour les habitants. Pour favoriser l'appropriation locale et réduire les impacts, la communauté de communes a validé avec les communes concernées les localisations futures des gares de Tignieu-Jameyzieu et de Crémieu, du Centre Technique, de Maintenance et de Remisage ainsi que les parcs de stationnement. Chaque fois, l'objectif a été de concilier du mieux possible fonctionnalité et sobriété foncière, en étudiant les solutions d'optimisation/mutualisation possible. En ce sens, des intérêts communs ont pu être valorisés dans le cadre des besoins de parkings propres au projet d'EPR2.

L'égal accès aux services (logement, santé, petite enfance, mobilités...) fait partie des 5 enjeux majeurs pris en compte dans les politiques publiques intercommunales, la mise en service du tramway ne devra en aucun cas dégrader l'offre existante ni accentuer les fragilités sociales. Dans un secteur déjà sous tension, l'intensification de la pression sur le foncier, le logement, les équipements et les services doit être anticipée et s'accompagner des moyens supplémentaires pour maintenir la cohésion territoriale et ne pas accroître les inégalités.

La démarche Grand Chantier qui s'engage autour du projet d'EPR2 permettra aussi de faciliter une approche inter-territoriale globale des enjeux et des adaptations/évolutions territoriales à soutenir, depuis la révision/modification des documents d'urbanismes (Schémas de Cohérence Territorial (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)) jusqu'aux équipements nouveaux à prévoir.

## Une gouvernance des mobilités à consolider pour améliorer la place des territoires péri-urbains sur la scène métropolitaine

Le projet de tramway est intégré dans les réflexions en cours à l'échelle régionale sur le contrat opérationnel de mobilité du bassin Nord-Isère ainsi que sur le futur SERM lyonnais. Les divers échanges témoignent régulièrement des difficultés d'appréhension à leur juste mesure des enjeux de mobilités depuis/vers les pôles d'échanges. Il s'agit bien d'un sujet d'inter-territorialité, de porosité entre la métropole et ses territoires d'influence et d'articulation sur les questions de premiers/derniers kilomètres. A cet égard, les Balcons du Dauphiné ne disposent pas de gare. Le report modal doit donc se faire sur d'autres territoires.

Les premières projections budgétaires du projet de SERM témoignent de la concentration des financements de l'État sur les infrastructures lourdes de transport en commun en sous-estimant les besoins propres au maillage plus fin des territoires périurbains à ruraux, afin d'assurer des rabattements efficaces en modes alternatifs vers les gares. Il sera important de réserver une enveloppe budgétaire spécifique à destination des AOM Locales pour assurer ces connexions, qui sont l'une des conditions de réduction de la fracture territoriale et de meilleur partage des bénéfices de la métropolisation. Dans le même ordre d'idée, il conviendrait de faire évoluer les conditions de mise en place du versement mobilité, adapté et pensé pour les territoires urbains, mais moins adapté aux problématiques de territoires comme les Balcons du Dauphiné. En ce sens, les territoires périurbains comme les Balcons du Dauphiné doivent pouvoir être présents à la table des négociations, et ne pas être simplement consultés sur l'avancée des réflexions. Pour finir, l'enjeu de l'exploitation finale du service de tramway, entre région ou Sytral Mobilités, reste un point de clarification important pour les années à venir.

